

ARRETE N° 16 - 0649 /MINESUP DU 25 JUL 2016

portant ouverture du concours pour le recrutement en 1^{ère} année du 2nd cycle des Elèves-Professeurs à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Buéa à Kumba, au titre de l'année académique 2016/2017.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

- Vu la Constitution;
- Vu la Loi n°2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le Décret n° 93/026 du 19 Janvier 1993 portant création des Universités;
- Vu le Décret n°93/027 du 19 Janvier 1993 portant dispositions communes dans les Universités d'Etat, modifié et complété par le Décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005;
- Vu le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
- Vu Le Décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement;
- Vu Le Décret n°2012/433 du 1^{er} Octobre 2012 portant organisations du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- Vu Le Décret n°93/034 du 19 Janvier 1993 portant organisation administrative de l'Université de Buea;
- Vu le Décret n°2012/333 du 29 Juin 2012 portant nomination du Vice-Chancellor et les Recteurs des Universités d'Etat;
- Vu le Décret n°2014/090 du 07 Mars 2014 portant création de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Buea à Kumba.
- Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 10 Février 2000 portant sur l'admission dans les Écoles nationales de formation et le recrutement à la Fonction publique;
- Vu l'Arrêté n°16/0172/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 16 Février 2016 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun, au titre de l'année académique 2016/2017,

ARRÊTE:

Article 1^{er} : Un concours pour le recrutement en 1^{ère} année du 2nd cycle des Elèves-Professeurs à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Buea à Kumba est ouvert au titre de l'année académique 2016/2017, dans les séries et options suivantes :

Département	Option	Nombre de places
Génie Civil et Techniques Forestières	Bâtiments	10
	Menuiserie Ebénisterie	10
Topographie	Topographie	10
Génie Electrique	Électronique	10
	Electrotechnique	10
Génie Mécanique	Mécanique Automobile	10
	Construction Mécanique	10
Economie Sociale et Familiale	Industrie de l'Habillement	10
	Economie Sociale	10
Génie Informatique	Informatique industrielle	10
	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	10
Techniques Administratives	Management de l'information et de la communication (MIC)	10

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 VISA
 004210 / 22 JUL 2016

DSI

Sciences de Gestion	Comptabilité	10
	Gestion Immobilière	10
Tourisme et Hôtellerie	Tourisme	10
	Hôtellerie	10
Droit	Droit	10
Science de l'Education	Science de l'Education	10
Conseiller d'Orientation	Conseiller d'Orientation	10
Agriculture	Agriculture	10
Energies Renouvelables	Energie Solaire	10
Total		210

Article 2 : (1) Le concours est ouvert en une seule session aux Camerounais des deux sexes satisfaisant aux conditions suivantes :

Département	Option	Diplômes requis
Génie Civil et Techniques Forestières	Bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur en Bâtiments; - Licence de Technologie en Bâtiments; - Licence professionnelle en Bâtiments; - Ingénieur en Génie Civil - Ingénieur en Génie Rural ; - DIPET 1 en Bâtiment et Travaux Publics
	Menuiserie Ebénisterie	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur en Bâtiments; - Licence de Technologie en Bâtiments; - Licence professionnelle en Bâtiments; - Ingénieur en Génie Civil - Ingénieur en Génie Rural ; - DIPET 1 en Bâtiment et Travaux Publics
Topographie et Gestion Immobilière	Topographie	<ul style="list-style-type: none"> - Licence en Topographie - Licence de Technologie en Topographie - Ingénieur de Travaux en Topographie - DIPET 1 en Topographie - Licence de technologie en géomatique
Génie Electrique	Electronique	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'Ingénieur en électrotechnique; - Diplôme d'Ingénieur génie électrique - Licence en EEA - Licence génie électrique - Licence professionnelle génie électrique - Licence en physique appliquée option électrique et électrotechnique
	Electrotechnique	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'Ingénieur en électrotechnique; - Diplôme d'Ingénieur génie électrique - Licence en EEA - Licence génie électrique - Licence professionnelle génie électrique - Licence en physique appliquée option électrique et électrotechnique



Genie mécanique	Mécanique Automobile	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur : Génie Mécanique, construction navale, Maintenance Industrielle, Automobile. - Licence de Technologie, Génie Mécanique, Maintenance Industrielle, Chaudronnerie; - Licence professionnelle: Génie mécanique, Maintenance industrielle
	Construction Mécanique	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur : Génie Mécanique, construction navale, Maintenance Industrielle, Automobile. - Licence de Technologie :Génie Mécanique, Maintenance Industrielle, Chaudronnerie; - Licence professionnelle: Génie mécanique, Maintenance industrielle
Economie Sociale et Familiale	Industrie de l'Habillement	- Licence en: Génie mécanique, électronique, Génie électrique, Chimie, Mathématiques, Industrie Textile, Industrie d'habillement et design ou tout diplôme équivalent lié à la filière.
	Economie Sociale	Licence en: Génie mécanique, électronique, Génie électrique, Chimie, Mathématiques, Industrie Textile, Industrie d'habillement et design ou tout diplôme équivalent lié à la filière.
Génie Informatique	Informatique industrielle	<ul style="list-style-type: none"> - Licence en Informatique - Licence de Technologie en Informatique - Ingénieur en informatique - Licence en Mathématiques - Licence professionnelle en Informatique
	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	<ul style="list-style-type: none"> - Licence Professionnelle en Secrétariat Bureautique, - Licence en informatique, - Licence en Droit, - Licence en Sciences Sociales et L'Art, - Licence en Mathématiques - DIPET 1 en Technologies de l'information et de la communication.
Techniques Administratives	Management de l'information et de la communication (MIC)	<ul style="list-style-type: none"> - Licence Professionnelle en Secrétariat Bureautique, - Licence en informatique, - Licence en Droit, - Licence en Sciences Sociales et L'Art, - Licence en Mathématiques - DIPET 1 en Management de l'information et de la communication.
Sciences de Gestion	Comptabilité	- Licence en Comptabilité; Marketing, Economie, Management, assurance, Banque et Finance.
	Gestion Immobilière	<ul style="list-style-type: none"> - Licence en droit - Licence en économie - Licence en économie et/ou gestion - Licence en économie et/ou comptabilité - Licence en géographie

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA

004210

22 IIII

Tourisme et Hôtellerie	Tourisme	- Licence toutes spécialités
	Hôtellerie	- Licence toutes spécialités
Droit	Droit	- Licence en Droit
Sciences de l'Education	Sciences de l'Education	- Licence en Science de l'Education, philosophie, sociologie, sciences humaines et curriculum studies
Conseiller d'Orientation	Conseiller d'Orientation	- Licence en toutes spécialités
Agriculture	Agriculture	- Licence en Sciences des Plantes, Botanique, Sciences animales, Agribusiness, - Licence en Technologies Alimentaires - Ingénieur des Travaux Agricoles (produits agricoles, animaux, Horticulture) - Ingénieur des Conceptions Agricoles
	Energie Solaire	- Licence Professionnelle en Froid - Licence en Electronique, Electrotechnique, Atomatique - Licence Energies Renouvelables - Ingénieur des Travaux en Energies Renouvelables



(2) Les titulaires d'un diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur seront admis à concourir.

Article 3 : (1) Les candidats étrangers peuvent être admis à concourir dans les mêmes conditions académiques et dans la limite des places disponibles, conformément à la réglementation en vigueur.

(2) Les candidats non fonctionnaires ne doivent pas être âgés de plus de 32 ans au 1^{er} Janvier 2016

Article 4 : Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

- Un formulaire d'inscription dûment rempli par le candidat; ledit formulaire est mis à la disposition des candidats à l'ENSET de Kumba, Université de Buea, dans toutes les Délégations Régionales du Ministère des Enseignements Secondaires, ainsi que sur le site internet du MINESUP <http://www.minesup.gov.cm>;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois;
- Les relevés de notes des niveaux I, II et III de Licence ou du Bachelor Degree, du diplôme d'ingénieur ou de tout autre diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur certifiés par les autorités compétentes;
- Une copie certifiée conforme de la Licence ou du Bachelor Degree ou du diplôme d'ingénieur ou de tout autre diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, datant de moins de trois (03) mois ou une Attestation de Réussite certifiée par les autorités compétentes ;
- Un certificat médical délivré par un médecin de l'Administration attestant que le candidat est physiquement et médicalement apte à l'exercice de la fonction d'enseignant;
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de trois (03) mois;
- Un reçu de paiement de vingt mille francs (20 000 F CFA) représentant les frais de concours non remboursables, délivré par la Banque de l'Institution, ECOBANK au numéro de compte suivant :0090222623249501. Aucun autre mode de paiement ne sera accepté;
- Une enveloppe Grand format A4 timbrée au tarif réglementaire et portant l'adresse exacte du candidat ;
- Deux photos (4x4) d'identités,
- Une autorisation du Ministre du ministère d'origine pour les candidats fonctionnaires.

Article 5 : (1) Les candidats titulaires des diplômes étrangers doivent présenter, soit l'arrêté d'équivalence, soit le récépissé du dépôt de la demande d'équivalence délivré par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

(2) En tout état de cause, l'admission définitive, le cas échéant, n'est acquise que sur présentation de l'équivalence du diplôme dans les délais fixés par l'autorité.

Article 6 : Tous les dossiers complets doivent être déposés à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de Kumba de l'Université de Buea, ou dans les Délégations Régionales du MINESEC, au plus tard le 20 Septembre 2016.

Article 7 : Le concours comporte :

- Deux épreuves écrites comptant pour 70% dans l'évaluation totale;
- Une étude du dossier comptant pour 30% dans l'évaluation totale.

Article 8 : Les épreuves écrites auront lieu le 02 octobre 2016 dans les centres suivants : Bafoussam, Bambili, Bertoua, Buea, Douala, Garoua, Yaoundé et Kumba.

Article 9 : Les épreuves écrites sont réparties comme suit:

(1) Selon les départements, les épreuves écrites porteront sur les disciplines indiquées dans le tableau ci-dessous :

Département	Option	1 ^{ère} Epreuve (majeure) 3hrs Coef. 4	2 ^{ème} Epreuve (mineure) 3hrs Coef. 2
Génie Civil et Techniques Forestières	Bâtiments	Bâtiments	Culture Générale
	Menuiserie Ebénisterie	Menuiserie Ebénisterie	Culture Générale
Topographie	Topographie	Topographie	Culture Générale
Génie Electrique	Electronique	Electronique	Culture Générale
	Electrotechnique	Electrotechnique	Culture Générale
Génie Mécanique	Mécanique Automobile	Mécanique Automobile	Culture Générale
	Construction Mécanique	Construction Mécanique	Mathématiques Appliquées
Economie Sociale et Familiale	Industrie de l'Habillement	Industrie de l'Habillement	Culture Générale
	Economie Sociale	Economie Sociale	Culture Générale
Génie informatique	Informatique industrielle	Algorithme et programmation	Culture Générale
	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	Systèmes d'information et de communication	
Techniques Administratives	Management de l'information et de la communication (MIC)	Etude des cas	Culture Générale
Sciences de Gestion	Comptabilité	Comptabilité	Culture Générale
	Gestion Immobilière	Droits réels principaux, faits Juridique et gestion	Culture Générale
Tourisme et Hôtellerie	Tourisme	Tourisme	Culture Générale
	Hôtellerie	Hôtellerie	Culture Générale
Droit	Droit	Droit	Culture Générale
Sciences de l'Education	Sciences de l'Education	Pédagogie Générale	Culture Générale
Conseillers d'Orientation	Conseiller d'Orientation	Psychologie Générale	Culture Générale
Agriculture	Agriculture	Science de l'Agriculture	Culture Générale
Energies Renouvelables	Energie Solaire	Chimie, Physique et Energie Renouvelables	Culture Générale

(2) Les programmes du concours correspondent à ceux des diplômes exigés et de la spécialité correspondante.



Article 10 : Chaque épreuve de l'examen écrit est notée sur vingt points. Toute note inférieure à cinq sur vingt (05/20) est éliminatoire.

Article 11 : La note de l'étude du dossier tiendra compte:

- de l'âge du candidat;
- du nombre d'années d'études universitaires;
- des notes obtenues au niveau I, II et III de Licence ou Bachelor.

Article 12 : La composition du jury d'admission fera l'objet d'un texte particulier du Ministre de l'Enseignement Supérieur, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 13: Le Vice-Chancellor de l'Université de Buea, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Buea sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré puis publié en français et en anglais partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 25 JUIL 2016

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur,



SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
004210 / 22 JUIL 2016
PRIME MINISTER'S OFFICE